

16. Pension de l'instituteur, ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La Commune paye annuellement au Régent quinze Louis

La Commune fournit 360 florins la bourse des pauvres 240 ff.

les habitants payent à la Commune 30 bats par chaque enfant

Voyez article 13.

Je certifie que les Réponses à ces questions sont faites au plus près de ma connaissance autant que possible.

L. B. Brunet Reg.

Louis le 8. Mars

1799.

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

N. 711.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Sinzel

Un Village

Une commune

De la Paroisse de Surisins de l'Agence Sinzel

Rolle

S'eman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Il y en a deux distantes du village de cinq minutes chacune

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Point, les deux maisons ci-dessus n'ont point de nom particulier

Voyez Art. 2.

Les enfants de la dite école sont au nombre de Treize

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

A la distance d'une lieue de l'école de Vinzel sont les écoles de Dagnaux, Rolles, Gland, Vinsins, Durligny, Sieh, Surainel, Dully, Tarlegny, à la distance de 1/2 lieue est l'école de Gilly à la distance de 1/4 de lieue sont les écoles de Surainel & Luins

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I. INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

On y enseigne à lire, à écrire, la Religion, à chiffrer, à chanter.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année, il y en a deux par jour excepté le mardi et le Vendredi qu'on n'en tient qu'une, durent chacune trois heures, en hiver, et en été plus ou moins suivant le nombre d'enfants.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le Testament, la Bible, le Catéchisme de Sorbado, les Psalmes, et l'abrégé de Restaux.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Voyez A. 6.

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Oui, ils sont en deux classes

I I I. RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le ci devant Baron de Rolles, D'après un leuam fait par le Pasteur, auquel assistoient quelques membres de la Commune.

b. D'où est-il?

De Lougement Canton d'Elmanc

c. Son nom

Abram. Saugy.

( 3 )

d. Son âge.

Vingt deux Ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il est encore garçon

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis Novembre 1797.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il étoit chez lui, sa vocation précédente étoit Domestique.

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Les Pécunies tous les Dimanches, et les Distributions au cas que le Régent fut malade, sans que ce dernier en soit une obligation

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

Voyez A. 3. lettre B.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

L'école ne possède aucun fond, mais le Régent tient de la Commune un plantage de mauvais Terrain dont j'ignore encore le produit.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien.

15°. Bâtiment de l'école.

Il appartient à la Commune

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est vieux

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la maison de Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il n'en loue point.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*La pension consiste en cent francs que la Commune donne et en outre cinquante francs provenant d'un Capital de mille francs dont il a été fait donation à l'école; et cent six francs de Sarmens.*

*Mille francs comme on peut voir à l'article 1.*

*Cinquante francs provenant de l'impôt des Mille cent francs payés par la Commune comme on peut voir ci-dessus à l'article 1.*

*Point  
Voyez N° 13. lettre A.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Burligny*

*Village*

*C'est une Commune*

*de Burligny Agence du dit lieu*

*de Rolle*

*Du Léman*

*Les Maisons du Village & les Maisons foraines sont toutes dans la circonférence d'un quart d'heure*

*Le nom des Maisons foraines est la Camisarde à 10 minutes, les Vernettes à la même distance, aux Jallettes deux Maisons à cinq minutes, la Maison Rouge à 10 minutes, aux Fuses 10 minutes, aux Féray une Maison à sept minutes*

*Le nombre des Enfants du Village est de la Camisarde 1. des Vernettes 0. des Jallettes 3. la Maison Rouge 2. aux Fuses 0. au Féray 2.*

150  
N° 175